

# Les créations d'entreprises ont battu un nouveau record en France en 2019

Après une forte progression en 2018, le nombre de nouvelles immatriculations a bondi de 18 % l'an dernier.

**CONJONCTURE** De la tendance à l'orientation persistante, telle est la voie empruntée par les créations d'entreprises en France depuis deux ans. De quoi donner quelques motifs de satisfaction au gouvernement alors que la contestation contre la réforme des retraites et les grèves afférentes dans les transports publics commencent à peser sur l'économie du pays...

Alors que 2018 avait déjà été un cru exceptionnel, avec 691 283 entreprises créées représentant une hausse de 17 % de plus par rapport à l'année précédente, l'année 2019 marque un nouveau record. Selon les statistiques publiées ce mercredi par l'Insee, le nombre cumulé de nouvelles immatriculations au cours des douze derniers mois a de nouveau fortement augmenté à 815 257, enregistrant une progression de... 17,9 % sur un an.

En 2019 comme en 2018, tous les types d'entreprise sont en accroissement, mais la palme revient encore aux immatriculations de micro-entrepreneurs (les ex-auto-entrepreneurs), qui ont bondi de 25,3 %. Même constat pour les créations d'entreprises individuelles classiques : elles ont toujours le vent en poupe, avec une progression en 2019 de 15,7 % sur 12 mois. En revanche, les immatriculations de sociétés - dont la hausse avait été très modérée en 2018 - ont marqué une accélération notable, à 8,6 %.

Le secteur qui a le plus contribué à l'augmentation de ces créations d'entreprises l'an dernier est celui du « soutien aux entreprises », et notamment les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion pour lesquelles la hausse constatée est la plus importante. Mais c'est dans le domaine de l'industrie que la variation a été la plus importante, avec 33,5 % de hausse. Pour ses acteurs, l'année 2020 pourrait néanmoins se révéler plus compliquée, notamment en raison des difficultés des employeurs à recruter et à trouver les bonnes compétences. Quant aux sous-traitants automobiles, leur activité devrait se trouver ralentie par les bouleversements technologiques.

## Fibre entrepreneuriale

Toujours porteurs, les services aux ménages contribuent, dans une large mesure, à ces bons résultats de la création d'entreprise en France (+28,4%), suivis par les activités immobilières (+20,8%), l'information et la communication (+18,7%) et la construction (+17,8%).

**En tête, avec +28,4% d'immatriculations, les micro-entreprises de service aux ménages (ici un jardinier à domicile) contribuent aux bons résultats de l'entrepreneuriat.**

Deux particularités sont à noter pour le mois de décembre 2019. Bien que les créations d'entreprises soient restées stables. Ainsi, les entreprises classiques ont enregistré une baisse importante alors que les microentreprises ont marqué a

contrario un fort rebond, sans doute à attribuer à la réduction de l'Aide aux créateurs et aux repreneurs d'entreprise (Acre) pour les nouveaux entrants à compter du 1er janvier.

Ces résultats inédits pour 2019

raisonnent comme un satisfait pour la majorité qui veut y voir « les fruits d'une politique économique cohérente, proentreprise ». D'autant qu'ils interviennent dans un contexte économique tendu marqué par les incertitudes liées

au Brexit, l'essoufflement de la croissance européenne, les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, et les perturbations du climat social tricolore. Pour autant, l'Hexagone maintient le cap, avec une conjoncture positive mais aussi un état d'esprit pro-entrepreneurial qui irrigue au-delà de l'écosystème des start-up du numérique.

## Prise de risques

De plus en plus de Français se déclarent en effet prêts à prendre des risques et à tenter l'aventure de l'entreprise. Une inclination qui est particulièrement marquée chez les jeunes générations pour lesquelles l'entrepreneuriat représente un engagement sociétal, pour 84 % d'entre eux. Un climat qui fait des émules, puisque 45 % des étudiants et lycéens envisagent de fonder leur entreprise, selon un sondage diffusé il y a quelques mois par OpinionWay. Qu'il est loin le temps où la sécurité de l'emploi, comme fonctionnaire après avoir passé un concours et comme salarié après avoir signé un CDI dans un grand groupe, était le premier critère que recherchaient les jeunes entrants sur le marché du travail... ■

CO.C



JEAN-FRANÇOIS FREY/PHOTOPUR/LALSACE/MANPPP

## Olivia Grégoire (LREM) : « Le travail continue »



La loi Pacte est pragmatique et opérationnelle. C'est une boîte à outils, et si des ajustements sont nécessaires d'ici à 2022, nous les ferons

OLIVIA GRÉGOIRE, DÉPUTÉE LREM DE PARIS

PROPOS RECUEILLIS PAR CORINNE CAILLAUD @corinnecailaud

Députée LREM de Paris, Olivia Grégoire est vice-présidente de la commission des finances à l'Assemblée et a présidé la commission spéciale sur la loi Pacte.

LE FIGARO. - Quels sont les apports de la loi Pacte en matière de création-reprise d'entreprise ?  
OLIVIA GRÉGOIRE. - La loi Pacte se veut au service des entreprises qui ont urgemment besoin qu'on simplifie leur quotidien. Bruno Le Maire s'était engagé à agir vite après la promulgation et c'est un engagement tenu : 92 % des décrets sont déjà publiés. Parmi les mesures donc en vigueur, la modification des seuils de la liquidation judiciaire simplifiée s'appliquera automatiquement pour toutes les entreprises de moins de 5 salariés réalisant moins de 750 000 euros de chiffre

d'affaires. Ce sera un bol d'air pour le rebond des entrepreneurs car cette procédure s'effectue dans des délais beaucoup plus courts de 6 à 7 mois. Le travail continue, comme sur le chantier qui permettra de créer son entreprise en un clic... D'autres décrets ont été publiés fin novembre, ainsi sur les règles d'autorisation applicables aux chercheurs qui peuvent désormais entrer au capital d'une entreprise sans perdre leur statut de chercheur, ce qui précédemment pénalisait l'innovation. Au-delà des mesures mises en œuvre, il est important de souligner que cette loi se déploie en même temps qu'elle est évaluée.

Les micro-entrepreneurs sont-ils debout contre la réduction de l'Aide aux créateurs et aux repreneurs d'entreprise (Acre) ?  
Le nombre de créations de micro-entreprises en 2019 est un record,

en partie porté par notre décision de doubler, dès 2017, le plafond de leur chiffre d'affaires. Les conditions ont beaucoup changé depuis la création du statut de micro-entrepreneur il y a 10 ans et c'est bien dans ce contexte dynamique que nous avons décidé de recentrer cette aide sur les chômeurs créateurs d'entreprises. D'autres adaptations pourraient être envisagées, comme la limitation du statut dans le temps.

Après cette année record, quelles sont les perspectives pour 2020 ?  
La loi Pacte est pragmatique et opérationnelle. C'est une boîte à outils, et si des ajustements sont nécessaires d'ici à 2022, nous le ferons. Pour l'heure, le sujet de la compétitivité française demeurant prégnant, nous allons nous atteler aux impôts de production (CFE, C3S). C'est tout le sujet du Pacte productif que lancera le président de la République dans les prochaines semaines. ■